

Journal Sud Ouest le 26 juillet 2011

Accusé d'être un harki, il ne peut rentrer dans son pays d'origine

Algérie Mammour Sebti, ressortissant algérien résidant à Rouen, est accusé d'être un harki. Il a été refoulé à son arrivée à l'aéroport d'Annaba



Accusé d'avoir été un harki durant la guerre d'indépendance, un ressortissant algérien résidant à Rouen a été refoulé en mai dernier de l'aéroport d'Annaba (extrême Est algérien) alors qu'il voulait passer des vacances dans son pays natal. « Mammour Sebti et son épouse Naziha Benlarbi sont arrivés à Annaba à bord d'un avion de la compagnie française Aigle Azur. Après vérification de leur identité, il s'est avéré que M. Sebti était un harki durant la guerre de libération nationale. Il n'a pas été autorisé à rentrer en Algérie. Il a été renvoyé en France dans un vol d'Air Algérie », confirme un douanier algérien de l'aéroport d'Annaba.

L'information n'a pas été confirmée de source officielle.

« Peu d'humanité »

Les faits de cette affaire remontent au 22 mai dernier. M. Sebti et son épouse, deux retraités résidant depuis 1963 près de Rouen, prennent l'avion pour passer une quinzaine de jours avec leur famille en Algérie. Dès qu'ils se présentent à la douane de l'aéroport d'Annaba, les fonctionnaires intimement à M. Sebti l'ordre de rebrousser chemin. Sa femme, elle, est autorisée à entrer en Algérie. Sur place, leurs demandes d'explications sont restées lettre morte. Ils repartent le lendemain en France.

« Sur l'ordre des policiers, nous avons dû acheter un nouveau billet pour rentrer en France, alors que nous avons déjà un billet aller-retour. Nous avons été traités avec violence et peu d'humanité », a raconté Naziha Benlarbi. Une fois rentré chez lui, Mammour Sebti se déplace au consulat d'Algérie dont il dépend. Un fonctionnaire lui explique qu'il est accusé d'avoir travaillé pour la France durant la guerre d'Algérie (1954-1962). Chose que M. Sebti réfute catégoriquement.

Passeport algérien confisqué

Pis encore, le fonctionnaire lui confisque son passeport algérien. « À supposer qu'il ait été harki, la guerre d'Algérie est finie depuis longtemps ! Pas tout à fait encore, visiblement, pour les autorités algériennes », a indiqué Me Akli Aït Taleb, l'avocat de M. Sebti. Ce dernier a affirmé être décidé à déposer une plainte auprès du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme à Genève. « Je vais déposer une communication, soit l'équivalent d'une plainte pour violation de l'article 12, qui précise que nul ne peut être arbitrairement privé du droit d'entrer dans son propre pays », a-t-il assuré. L'ambassadeur d'Algérie en France, Missoum Sbih, a déjà été destinataire d'une lettre concernant cette affaire, selon l'avocat.

M. Sebti est-il victime d'un homonyme ? Les autorités algériennes gardent le silence sur cette nouvelle affaire qui intervient au moment où les relations algéro-françaises connaissent un réchauffement, après plusieurs années de froid. Quarante-neuf ans après son indépendance, l'Algérie n'a pas toujours pardonné aux harkis, ces anciens supplétifs de l'armée française durant la guerre d'indépendance algérienne.

Ali Iddir

International

Lien source : <http://www.sudouest.fr/2011/07/27/accuse-d-etre-un-harki-il-ne-peut-rentre-dans-son-pays-d-origine-461528-4585.php>